

## **Développement sur le territoire du corridor de l'Anse-à-l'Orme**

**Présenté par l'association étudiante du Cégep de Saint-Laurent**

**Écrit par : Daphné Bilodeau et Kim Gravel, membres du comité exécutif**

**Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre  
des auditions sur l'avenir du secteur Pierrefonds-ouest**

**Le 2 mai 2017**

## **L'association étudiante du Cégep de Saint-Laurent (AECSL)**

Active depuis 1969, l'association étudiante du Cégep de Saint-Laurent regroupe aujourd'hui plus de 3500 étudiantEs. Nous avons pour devoir de défendre et de promouvoir les droits pédagogiques, sociaux, politiques et culturels des personnes étudiant au Cégep de Saint-Laurent. Nos objectifs sont aussi d'encourager la liberté d'expression, l'égalité et la justice au sein du cégep et à l'intérieur des autres milieux sociaux. Dans cette optique, l'AECSL s'affirme comme étant une association féministe, anticapitaliste, antiraciste, ÉCOLOGISTE, etc. Nous avons derrière nous un fort historique militant, incluant récemment la mobilisation massive de 2012, l'opposition aux mesures d'austérité de 2015, l'envoi de contingents à de nombreuses manifestations ainsi que plusieurs autres actions visant à contribuer aux réformes dont notre société a tellement besoin. En tant qu'association qui regroupe essentiellement des jeunes gens, nous défendons l'environnement avec un intérêt tout particulier. Nous avons en effet conscience qu'il s'agit de notre génération qui vivra avec les conséquences de la gestion pitoyable de l'environnement et c'est dans cet esprit que nous nous opposons aujourd'hui à la destruction du corridor de l'Anse-à-l'Orme.

## Nos mandats

Ces mandats adoptés démocratiquement en assemblée générale légitiment les prises de position de notre association contre le développement industriel ou immobilier sur le territoire du corridor de l'Anse-à-l'Orme.

12-09-2014

*Considérant le mépris de la classe politique envers la protection de l'environnement ;*

*Considérant qu'entre 2001 et 2009, 7594 hectares de terres ont été exclus de la zone agricole avec l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, pendant que des milliers d'hectares en zone blanche demeurent disponibles pour l'urbanisation ;*

*Considérant qu'il y a plus de 27 000 hectares de terres agricoles dézonées pour l'urbanisation depuis 1978 et qu'elles font généralement partie des terres plus fertiles du Québec ;*

*Considérant que l'agglomération de Québec a connu en 30 ans une croissance de sa superficie urbaine qui est 5 fois supérieure à l'augmentation de sa population ;*

*Considérant que dans toutes les villes, il existe des espaces mal ou sous utilisés qui gagneraient à être revitalisés ;*

*Considérant que l'étalement urbain accentue la dépendance à l'automobile et restreint la possibilité de mise sur pied d'un transport collectif efficace ;*

*Considérant que l'étalement urbain conduit à la perte et la fragmentation d'habitats fauniques et floristiques de grande valeur, empêchant de nombreuses espèces de migrer et d'assurer un brassage de leur bagage génétique et que ces conditions nuisent à la survie même de plusieurs espèces, notamment celles ayant un statut précaire ou rare ;*

*Considérant que la création d'une ceinture verte dans la région métropolitaine de Montréal permettrait de freiner l'étalement urbain en même temps de les risques d'inondations; de soutenir une biodiversité; d'améliorer la qualité de l'eau et de l'air; de réduire les dépenses publiques et de soutenir l'agriculture en déclin ;*

*Considérant que l'étalement urbain augmente l'émission de gaz à effet de serre.*

Que l'AECSL s'oppose au laisser-faire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de toutes les classes politique en matière d'étalement urbain ;

Que l'AECSL s'oppose à tout projet ayant une vision d'étalement urbain ;

Que l'AECSL se positionne en faveur d'une ceinture verte dans la région Métropolitaine de Montréal et tous les autres grandes agglomérations du Québec ;

Que l'AECSL se positionne en faveur d'un urbanisme durable et visant une plus grande densité de la population sur un même territoire ;

Que l'AECSL exige la création d'aires protégées dans le Québec méridional ;

Que l'AECSL invite les autres associations étudiantes à faire de même.

***Adoptée à l'unanimité***

16-11-2016

*Considérant que c'est le plus grand territoire vert qui n'est pas protégé sur l'île de Montréal ;*

*Considérant que la ville de Montréal vise à augmenter son pourcentage d'espaces verts de moins de 6% à 10% (alors que le minimum défini par l'ONU est de 17%) ;*

*Considérant qu'une pétition de 16 500 signatures a été déposée au conseil municipal de Pierrefonds-Roxboro et de Montréal ;*

*Considérant que ces territoires sont des territoires agricoles de résistance, principalement à cause de la terre de qualité supérieure, de la plus longue saison de jardinage de la région et du microclimat montréalais créé par les rivières environnantes ;*

*Considérant que la construction tarirait les terres ;*

*Considérant que c'est l'habitat de plus de 270 espèces animales, dont plusieurs qui sont menacées et/ou en statut rare ;*

*Considérant que les espaces verts diminuent les effets de la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, tout en offrant un espace récréatif pour la santé physique et psychologique des habitantEs ;*

*Considérant que le territoire est peu propice aux résidences puisqu'il s'agit de terrains humides pouvant causer des inondations et des problèmes de moisissure ;*

*Considérant l'ajout de plus de 10 000 automobiles sur les routes de l'ouest de l'île ;*

*Considérant que nous sommes la génération de demain, les futurEs travailleurEUSEs et citoyenNEs qui vont devoir réparer les erreurs d'aujourd'hui ;*

*Considérant que c'est, historiquement, un territoire mohawk non-cédé, tout comme le reste de l'île de Montréal.*

Que l'AECSL se positionne contre la construction d'un nouveau développement dans l'ouest de Pierrefonds ;

Que l'AECSL s'engage à militer contre le projet immobilier Cap Nature ;

Que l'AECSL se positionne en faveur de la campagne Sauvons l'Anse-à-l'Orme, afin de protéger 100% du corridor de l'Anse-à-l'Orme ;

Que l'AECSL fasse de la mobilisation pour les consultations publiques qui détermineront l'avenir de ce territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Prise de position**

Notre association étudiante est soucieuse de la conservation de l'environnement. Dans cette perspective, nous nous opposons à tout développement (qu'il soit industriel ou immobilier) sur le territoire de l'Anse-à-l'Orme. Nous demandons la conservation complète des 185 hectares du corridor de l'Anse-à-l'Orme et donnons notre appui à *La vision commune pour la conservation du corridor de l'Anse-à-l'Orme en tant qu'espace naturel*. Nous nous appuyons sur l'*Évaluation écologique de l'ouest du territoire de Pierrefonds-Roxboro*<sup>1</sup>, le *Rapport sur les connectivités écologiques*<sup>2</sup> et sur l'*Analyse des contraintes, coûts et impacts d'un éventuel projet immobilier dans le secteur de l'Anse-à-l'Orme*<sup>3</sup>.

## **Développement**

Malgré les efforts du projet Cap Nature pour être écologique et respectueux de la biodiversité; l'AECSL, à l'instar de nombreuses études, considère que ces mesures ne sauront protéger adéquatement l'environnement. En ces jours où les répercussions de la pollution et de la destruction des terrains verts se font sentir, nous considérons que la cessation immédiate des tentatives de développement du corridor de l'Anse-à-l'Orme est la moindre des choses.

---

<sup>1</sup> Écrit par : Marie-Eve Roy, M.Sc., Professionnelle de recherche Institut des sciences de la forêt tempérée, Université du Québec en Outaouais; Patrick Gravel de la Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens; Jérôme Dupras, Ph.D., Professeur de l'Institut des sciences de la forêt tempérée, Université du Québec en Outaouais. Rapport créé pour la fondation David Suzuki.

<sup>2</sup> Écrit par : Maria Dumitru , Bronwyn Rayfield , Jérôme Dupras, Andrew Gonzalez, Jochen Jaeger , Marie-Ève Roy. Rapport créé pour la fondation David Suzuki.

<sup>3</sup> Écrit par : Juste Rajaonson, chercheur doctoral de l'UQÀM.

Montréal est l'une des villes canadiennes où l'on retrouve le moins d'espaces verts par habitant. Entre 1986 et 1994, 50% des forêts de l'île ont cédé le pas à des zones développées. En ce moment, la ville de Montréal protège 6% des territoires de son agglomération. Pourtant, elle s'était engagée à augmenter ce chiffre à 10% pour 2025. L'AECSL a de fortes interrogations : comment la ville compte-t-elle tenir cet engagement en urbanisant 185 hectares de terrains verts? Nous considérons que les protéger est une alternative plus efficace qui permettrait à Montréal d'être 185 hectares plus près de son objectif.

La destruction de terres agricoles et de terres humides et donc, par conséquent, la disparition d'un écosystème enlèverait à notre ville un élément extrêmement utile et soulève de nombreux enjeux environnementaux :

Premièrement, le manque de verdure dans les métropoles est l'une des causes directes des îlots de chaleur. Les végétaux effectuent de l'évapotranspiration : ils prélèvent de l'eau par leurs racines et la rejettent par leurs feuilles sous forme de vapeur d'eau, ce qui rafraîchit l'air ambiant. Ainsi, d'une part, les espèces végétales présentes sur le site visé par le projet de développement contribuent à réduire la chaleur urbaine. D'autre part, les bâtiments résidentiels et les routes sont composés de matériaux qui absorbent beaucoup de chaleur. Un toit noir accumule bien plus de chaleur qu'un étang. La première cause des îlots de chaleur est la disparition et la transformation des espaces verts. Ces îlots ont des conséquences alarmantes auprès de la santé publique. Une chaleur excessive affecte énormément les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes qui font de l'exercice ou qui travaillent dehors et les personnes résidant dans un logement mal ventilé et non climatisé. Elle peut occasionner une transpiration démesurée pouvant mener à la déshydratation, des crampes de chaleur, de la fatigue allant jusqu'à l'épuisement (lorsque le corps perd trop d'eau et de sel), la perte de conscience, etc. La chaleur intense peut accentuer certaines maladies comme l'asthme. En général, la chaleur urbaine cause une augmentation du nombre de personnes qui doivent aller à l'hôpital.

Deuxièmement, le site de l'Anse-à-l'Orme produit des services écosystémiques représentant des avantages économiques intéressants pour la ville de Montréal. Il s'agit de services d'approvisionnement, de services culturels comme l'éducation et de services de régulation comme la pollinisation. Les villes sont construites avec des matériaux imperméables, ce qui fait que l'eau de pluie est tout de suite dirigée dans les égouts ; elle accumule sur son chemin de nombreux agents toxiques. Par contre, la végétation intercepte les précipitations, ce qui permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol et de se purifier. Cet écosystème purifie donc naturellement l'eau de pluie, réduisant les coûts liés aux usines d'épuration des eaux. De plus, au cours du processus de la photosynthèse, la végétation purifie l'air de ses différents gaz néfastes tel que le dioxyde de carbone. Cela contribue à améliorer la qualité de l'air urbain.

Troisièmement, le corridor de l'Anse-à-l'Orme est très certainement un point chaud de la biodiversité locale, qu'il s'agisse de la biodiversité génétique, spécifique ou écosystémique. Sept des neuf espèces florales québécoises à statut rare et/ou menacé sont présentes sur ce territoire. Le rapport Suzuki a confirmé que plus de 270 espèces vivantes s'y trouvent et Alexandre Bergeron y a observé 122 espèces végétales en juin 2015. Toutes ces espèces seront inmanquablement touchées par les développements prévus. Beaucoup de médicaments contiennent des éléments provenant de la nature. Ainsi, une baisse de la biodiversité nuit à la recherche scientifique et entraîne une diminution des chances de découvrir, par exemple, une autre plante bénéfique pour la santé humaine. Ensuite, la perte et la dégradation des habitats est la plus grande menace pour la biodiversité. Il peut s'agir de pollution, de destruction ou de fragmentation. Celle-ci diminue les zones centrales et amène plus de bordures, phénomènes qui nuisent au cycle vital des animaux. L'effet de lisière a de nombreuses conséquences négatives. La disparition d'un tel corridor réduit la superficie disponible pour les déplacements des espèces. Certaines ont besoin d'un domaine vital assez étendu pour répondre à leurs besoins essentiels. L'entrave des processus de dispersion rend également possible la dérive génétique.

Quatrièmement, l'AECSL reconnaît l'exceptionnel intérêt biologique que représente l'aire du corridor de l'Anse-à-l'Orme et recommande vivement à la ville de Montréal d'en faire de même. Sachant qu'il s'agit désormais d'une propriété privée, elle souhaite lui rappeler l'existence de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui vise à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel québécois à l'aide de mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie (Légis Québec, 2017) Aussi, l'association étudiante souhaite rappeler à la municipalité l'existence de la *Convention sur la diversité biologique* (1992), de la *Loi sur les espèces en péril* (2002), de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (1989) et de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle propose de protéger cette zone, c'est-à-dire d'en faire un îlot naturel conservé à travers des habitats dégradés par l'homme.

Dans un autre ordre d'idée, l'Anse-à-l'Orme est un endroit très apprécié des gens. Nombreuses sont les personnes qui se sont établies dans ce secteur justement pour sa proximité avec la nature. Cet espace vert est une richesse pour ceux et celles qui habitent dans les environs, mais aussi pour toute la population de Montréal qui peut profiter, grâce à l'Anse-à-l'Orme, un endroit en ville où elle peut marcher, faire des activités de plein-air, ou tout simplement profiter de la nature. C'est un espace parfait pour observer des animaux dont parfois on ignorait jusqu'à l'existence avant. Il s'agit tout simplement d'un bel endroit qui devrait être conservé pour cette simple et bonne raison.

Bref, nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur les raisons qui font de ce projet une mauvaise affaire, autant écologiquement qu'économiquement; des rapports professionnels ont déjà beaucoup mieux détaillé la situation. Nous tenons toutefois à réaffirmer qu'en ces périodes de problématiques environnementales, nous avons tous le devoir de protéger

la nature, ainsi que d'entreprendre une démarche sincère pour réparer les torts que nous avons causés à notre environnement. Ces dits torts sont, par extension, aussi nuisibles pour la race humaine. Le projet Cap Nature ne s'inscrit aucunement dans ce cheminement et cette prise de conscience collective si centralisée dans les débats actuellement. Au contraire, il fait suite à cette trop longue tradition qui s'affaire à prioriser un développement, même peu légitime, à un espace vert à la riche biodiversité.

## **Conclusion**

Pour finir, nous appelons la ville de Montréal à faire marche arrière sur le projet Cap Nature. Nous demandons à l'instance décisionnelle, en tant qu'élue du peuple, de prendre en considération les besoins de ceux et celles qui lui ont donné le pouvoir. De nos jours, ces besoins sont hautement axés sur la protection de notre milieu de vie : la nature. Pour finir, nous désirons préciser que des projets immobiliers comme Cap Nature, il s'en développe partout dans le monde. Ce projet ne peut pas amener aucune source de fierté à Montréal et à ses habitants. Par contre, sauver le corridor de l'Anse-à-l'Orme et inscrire cette mesure dans une série d'actions visant à faire de Montréal une ville écologique serait une idée qui, elle, pourrait très certainement faire briller notre ville au niveau international.